

Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq

Réunion du Bureau du 15 décembre 2021 à 17h00

Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de séance	Christian LOMBART	Vice-Président de la Communauté de communes de Lacq Orthez
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Président CCLO
collectivités territoriales	Jacques CLAVE	Mairie de Mont
administrations	Eddie BOUTTERA	Secrétaire Général préfecture 64
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64
exploitants	Marie Luce ALEGRE	TORAY CFE
exploitants	Frédéric PAVARD	SOBEGI
personnes qualifiées	Benoît de Guillebon	APESA
riverains & associations	Gilles CASSOU	ARSIL
riverains & associations	Cathy SOUBLES	SEPANSO Béarn
(secrétariat)	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64
(secrétariat)	Xavier VIAMONTE	DREAL UD64

Absents excusés :

Ordre du jour :

- Projet mise à jour du règlement intérieur
- Questions diverses :
 - Calendrier prévisionnel de travail 2022
 - Préparation à la 1ère plénière de 2022 (ordre du jour)
 - Actualités

M Lombart rappelle l'ordre du jour unique de cette réunion portant sur l'examen des modifications mettant à jour de règlement intérieur de la commission.

1) Validation des comptes rendus des réunions du 23 septembre et du 15 novembre 2021

Les projets de compte rendu des deux dernières réunions de Bureau ont été préalablement diffusés aux membres du bureau. Aucune remarque n'a été émise sur ces projets de compte rendu depuis leur transmission. Ils sont définitivement approuvés et seront accessibles sur le site internet de la préfecture avec l'ensemble des éléments de présentation utilisés.

2) Projet mise à jour du règlement intérieur (cf projet joint)

Un projet de mise à jour du règlement intérieur a été diffusé à l'ensemble des membres du bureau. Ce projet vise à valider les points d'évolution partagés lors de la réunion de bureau du 30 juin 2021.

Plusieurs remarques de M Cassou pour correction, ont été enregistrées par le secrétariat.

Mme Soublès exprime de la vigilance concernant la proposition de modification de l'article 3 :

Le président de la commission veille à ce que les interventions ou présentations ne réduisent pas de manière conséquente le temps nécessaire aux questions et/ou aux échanges et ne soient pas trop déséquilibrées et éloignées de l'ordre du jour.

Elle ne souhaite pas que cet ajout devienne un frein au temps de parole et aux échanges.

M Lombart confirme qu'il souhaite lui aussi maintenir le principe de l'échange nécessaire à la commission, mais il constate que d'expérience il lui est nécessaire d'intervenir dans les débats pour maîtriser l'ordre du jour de ces réunions, en raison d'intervention parfois hors sujet.

Mme Soublès suggère pour mieux maîtriser l'ordre du jour d'écourter au strict nécessaire le temps consacré aux présentations, au profit du temps nécessaire au débat, dès lors que les éléments sont transmis aux participants avant la réunion.

M Laurent note que cette proposition de modification vise aussi à éviter des temps de réunion trop longs qui ne sont pas compatibles avec la nécessité d'attention des participants.

M Cassou souhaite pour sa part maintenir le principe d'un temps de présentation, préalable aux échanges. Il estime pour sa part que la proposition de rédaction vise précisément à favoriser le temps d'échange.

M De Guillebon suggère de rappeler l'objectif du maintien du temps d'échange, en préambule à ce nouveau paragraphe.

Mme Soublès ne souhaite pas statuer sur ce point sans avoir fait de proposition préalable.

M Aït Ali propose à tous les membres du bureau de transmettre un retour écrit au secrétariat, dans un délai de 15 jours à l'issue de cette réunion pour l'ensemble des points qui sont partagés.

Mme Soublès souhaite comprendre les raisons de la modification proposée concernant l'approbation des comptes rendus de réunion du bureau :

Les avis sur le projet de compte rendu sont transmis par écrit ou par courriel au secrétariat. Le compte rendu est approuvé par le président après examen des avis.

M Lombart justifie cette proposition par la situation actuelle qui implique un délai potentiellement très long de plusieurs mois compte tenu du temps entre deux réunions pour valider et faire connaître un compte rendu de réunion.

Mme Soublès souhaite que les avis de chacun sur un projet de compte rendu soient connus de tous.

M Clavés exprime pour sa part de la vigilance à ce que les avis émis soient un reflet fidèle des propos tenus en séance.

M Lombart confirme qu'il veillera à ce que les avis émis sur un compte rendu soit également bien en lien avec l'objet de la réunion.

Mme Soublès souhaite connaître les raisons de la proposition visant à réduire de 14 à 8 jours le délai de transmission préalable des documents présentés en réunion de bureau.

M Aït Ali explique cette proposition par un besoin de fluidifier les réunions et d'augmenter la réactivité. La réduction de ce délai permet de prendre plus de temps pour arrêter un ordre du jour et pour préparer les documents à transmettre au bureau.

M Viamonte précise que le contexte des modifications proposées dans la continuité des échanges du 30 juin dernier, vise à mieux faire vivre la commission en y introduisant plus de souplesse et de confiance réciproque.

Les débats étant épuisés, M Aït Ali propose de collecter d'ici fin décembre l'ensemble des retours écrits sur ce projet.

L'ensemble des avis reçus ainsi que les éléments retenus aujourd'hui, seront diffusés par la suite dans une ultime version du projet de règlement qui sera soumis à l'avis de tous sous 15 jours.

2) Question diverses

M Aït Ali annonce qu'un calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2022 sera diffusé en janvier prochain, Il sera construit sur un rythme d'une réunion de bureau trimestrielle et une réunion plénière semestrielle. Il souhaite par ailleurs recueillir les suggestions de sujet à mettre à l'ordre du jour de la plénière du 1^{er} semestre 2022,

Sur proposition de Mme Soublès il est retenu qu'un point spécifique portant sur le bilan du recours au torchage soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Sur proposition de M Bouttera il est retenu qu'un point spécifique portant sur un bilan des résultats des différents bilans remis par les industriels suite aux prescriptions d'août 2019, soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

M Cassou signale que la période actuelle est particulièrement pénible pour les riverains de la plate-forme Induslacq. Il signale également plusieurs constats faits par des promeneurs, de l'aspect mal odorant du rejet liquide au gave de la plate-forme de Lacq. Selon M Cassou cette source d'émission olfactive est à traiter de façon prioritaire.

M Clavé confirme qu'il a reçu plusieurs signalements d'odeur et d'irritation d'habitants de sa commune au cours du dernier week-end.

M Pavard fait part au bureau des premiers éléments de l'analyse faite par les industriels sur les causes de ces épisodes récents. En particulier il est apparu un dysfonctionnement sur l'unité DMSO d'Arkema dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 décembre ayant conduit à une charge organique importante dirigée vers la STEB. Compte tenu des conditions pluviométriques exceptionnelles, ces effluents n'ont pas été détournés en totalité en amont de la STEB.

Pour Mme Soublès ces explications ne sont pas de nature à dissiper l'exaspération des riverains ni à leur inquiétude pour les conséquences sur leur santé immédiate et à très long terme.

M Lombart a demandé à l'ASL d'organiser une réunion avec les élus pour qu'il leur soit présenté la démarche d'information des industriels par le biais du site internet univers Lacq.

M Laurent considère que des améliorations sont toujours très attendues, mais estime que sous le contrôle de la CSS, des services de l'État, de l'ARS, les industriels ont beaucoup progressé. Il estime utile de continuer à faire la promotion des signalements y compris auprès des personnes qui ne sont plus désireuses de faire ces signalements, compte tenu de leur importance pour améliorer la situation.

Il souhaite sortir des postures manichéennes, estimant qu'il est dans l'intérêt de tous d'identifier puis de résoudre les problèmes qui apparaissent.

M Bouttera invite M Pavard à faire un point d'actualité sur les conséquences des fortes précipitations intervenues depuis du 8 au 12 décembre dernier.

M Pavard revient sur l'épisode d'inondations qui a conduit à prendre des mesures de prévention pour supprimer toute situation dangereuse sur des canalisations de transport traversant le gave de Pau en aérien.

Dans la nuit de jeudi 9 à vendredi 10, le franchissement d'une cote d'alerte sur le gave de Pau a impliqué la mise en sécurité d'une tuyauterie de transport d'H2S d'Arkema. Le vendredi 10 décembre à 15h un seuil d'alerte plus haut a été atteint et les expéditions par canalisation de transport des effluents industriels vers la STEB, ont été interrompues et la canalisation mise en sécurité.

Dans la nuit du dimanche 12 à lundi 13, une alerte sur un des capteurs de stabilité (inclinomètre) des ouvrages de traversée du gave (passerelle quadricable) a été enregistrée. Des expertises ont été réalisées suite à cette alerte, elles ont conclu à l'intégrité de la passerelle quadricable et ont révélé un inclinomètre défaillant.

Considérant l'ordre du jour clos, M. Lombart lève la séance en remerciant les participants.
